

# Comité Technique Ministériel

du 15 avril 2021

Madame la Ministre,

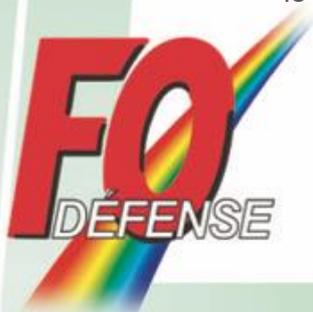
Nous voici réunis une fois encore pour un Comité Technique Ministériel qui, nous l'espérons, ne sera pas perturbé par des problèmes techniques, comme c'est régulièrement le cas au cours des réunions entre l'administration et les organisations syndicales auxquelles nous participons depuis des mois. À cet égard, nous ne pouvons que déplorer qu'un ministère comme le nôtre ne soit pas en mesure de mettre en œuvre une solution technique suffisamment performante nous permettant d'organiser des réunions en visioconférence dignes de ce nom, et du 21<sup>ème</sup> siècle dans lequel nous vivons. La numérisation et la dématérialisation font partie des axes que vous avez placés comme prioritaires, peut-être devrions-nous commencer par cela.

Voilà plus d'une année maintenant que nous subissons une crise sanitaire grave, qui restera à n'en pas douter comme l'une des plus graves crises que l'humanité aura eu à traverser après les guerres mondiales du 20<sup>ème</sup> siècle. À ce titre, notre organisation souhaite s'incliner ici devant les quelques 100 000 morts parmi nos concitoyens, comme nous voulons rendre également hommage aux personnels soignants qui se dévouent, souvent jusqu'à l'épuisement, pour soigner, aider et accompagner les malades au quotidien.

Les remerciements sont une chose, les marques de reconnaissance et les preuves que la nation et leurs dirigeants entendent des souffrances et des cris d'alerte des salariés en sont une autre. C'est bien pour ces raisons que le « Ségur de la Santé » a été négocié et signé par Force Ouvrière, et que nous en revendiquons l'application à l'ensemble des agents œuvrant au sein du Service de Santé des Armées, y compris dans les Centres Médicaux des Armées. C'est également pour ces raisons que nous vous demandons, Madame la Ministre, de donner une direction précise et d'affirmer l'importance et le rôle du Service de Santé des Armées, à l'heure où beaucoup d'inquiétudes se font jour, notamment dans les HIA Legouest à Metz ou Desgenettes à Lyon.

Réaffirmer le rôle central du SSA passe aussi par la nécessité de clarifier, une fois pour toutes, les rôles respectifs du ministère de la Santé, et donc des ARS, et du ministère des Armées. On ne peut pas d'un côté vouloir recentrer le SSA sur la médecine des forces et les soins aux soldats, avec toutes les conséquences en matière de réorganisations et de suppressions d'effectifs que cela implique, et exiger en même temps du SSA et de ses personnels de s'impliquer au premier coup de sifflet du Président de la République, ou des autorités de santé, dans la médecine à l'adresse de tous nos concitoyens.

Il y a là une certaine incohérence qu'il convient de lever, sous peine de continuer à laisser le service s'enfoncer encore un peu plus dans les difficultés. Les personnels militaires,



comme civils, ne sont dupes de rien ; un hôpital qui ferme son bloc opératoire, son service d'urgence, son laboratoire, n'a que peu d'avenir, alors cessons de faire croire que les pseudos partenariats mis en place avec l'hôpital public, ou avec certains pôles de santé privés, sont équitables et bénéficient au SSA.

Madame la Ministre, Force Ouvrière a volontairement placé le SSA en tête de sa déclaration liminaire, tant la situation requiert de votre part une attention particulière et des décisions urgentes, mais nous souhaitons également aborder la situation de notre ministère de manière plus générale.

Depuis le début de votre mandat et l'avènement de la Loi de Programmation Militaire, tout un chacun reconnaît le niveau rarement atteint de recrutements de personnels civils, de l'ordre de 5 000 en 2021. Si nous nous réjouissons bien évidemment de ce chiffre, il est néanmoins nécessaire de l'analyser et de regarder plus précisément ce qui est, là aussi, révélateur d'une politique générale.

Dans un premier temps, nous souhaitons, comme nous l'avons déjà demandé, être enfin destinataires des plans de recrutement par employeur et par statut de personnels recrutés. On nous dit 5 000 recrutements, et nous sommes incapables, nous, représentants des personnels, de dire qui est recruté et où.

Dans un deuxième temps, nous nous interrogeons sur le nombre d'agents contractuels recrutés dans notre ministère, même si nous avons bien compris que c'était un objectif clairement affiché par le gouvernement pour l'ensemble de la fonction publique. Mais là aussi, un minimum de cohérence serait le bienvenu. À titre d'exemple, alors que vous avez annoncé au PLF 2021 la création de 300 postes, delta entre les départs et les recrutements, dont les deux tiers dans la filière cyber et renseignement, on ne constate l'ouverture que de 51 postes d'ICD sur les spécialités SIC au concours 2021, ce qui peut nous laisser penser que les quelques 150 autres postes seront occupés par des personnels sous contrat. Les arguments développés par certains employeurs, il y a encore peu de temps, en matière de difficultés de recrutement, ne sont plus opposables aujourd'hui avec des ICD recrutés à BAC+5. Comme il n'est pas acceptable que la DGA recrute quasiment 10 fois plus d'ICT que d'ICD en 2021.

Les compétences des agents contractuels ne sont bien évidemment pas en cause, pas plus que leur niveau de recrutement, mais qu'on ne vienne pas nous dire qu'il n'existe pas un problème d'attractivité pour les personnels sous statut, quand on sait que le traitement de début carrière d'un ICD n'équivaut qu'à 1,17 fois le SMIC. Il est plus que temps d'avoir une réflexion sur ces questions dans notre ministère, ces constats et difficultés ne touchant pas uniquement les personnels de l'ordre technique de niveau I. L'ensemble des filières, technique, sociale, paramédicale et administrative, de tous niveaux, souffrent également de ce manque d'attractivité. Pour Force Ouvrière, les enjeux d'avenir du MINARM passent par une politique RH forte, qui elle-même est le corollaire d'une rémunération, d'un recrutement, d'un parcours professionnel, d'une formation diplômante et qualifiante, pour l'ensemble des personnels civils quels que soient leurs statuts, et ce afin de satisfaire les besoins indispensables des employeurs.

En effet, alors que depuis plusieurs années a été instituée la revue des postes et des compétences (RPC), on aurait pu penser que celle-ci allait améliorer la situation et le parcours professionnel des personnels de catégorie A de l'ordre administratif, et plus précisément les attachés principaux. Or, en 2020, sur plus de 200 postes concernés, seuls 12 mobilités ont été prononcées. On peut donc difficilement évoquer une réelle réussite en la matière.



Mais là encore, on ne peut que rappeler nos revendications que nous développons depuis des années, à savoir que la mobilité des Attachés, et plus largement leur parcours professionnel, ne pourra se développer qu'à la seule condition que des postes à la hauteur de leur expérience et de leur qualification leur soient offerts, et pas seulement en administration centrale. Et cela devra passer, entre autres, par des transformations de postes d'officiers plus massivement qu'aujourd'hui.

Il en va de même pour le plan de requalification de C en B administratifs, inscrit à la LPM et que nous continuons de revendiquer. Nous avons, au cours des CTM passés, affirmé notre opposition à un examen professionnel dans le cadre d'un plan de requalification qui conduit des agents à faire la preuve, à travers un examen, de leur capacité à occuper un poste de niveau supérieur qu'ils occupent déjà ; signe de la logique implacable qui règne parfois à la DGAFP. Nous ne sommes toujours pas entendus sur ce sujet, et nous dénonçons à nouveau ce jour devant vous le caractère d'iniquité de cette mesure.

Si j'évoque les recrutements et les créations de postes dans notre ministère, je ne peux passer sous silence le niveau de recrutement des ouvriers de l'État, à hauteur d'un peu plus de 300, alors que quelques 800 autres postes sont supprimés encore cette année. Les besoins existent, les difficultés de recrutement de militaires sur certains métiers doivent nous amener à une réflexion rapide sur la reprise d'embauches plus massives, sur d'autres métiers que ceux ouverts aujourd'hui.

Madame la Ministre, je viens d'évoquer les recrutements mais, en contrepartie, ce ministère aura connu plusieurs vagues de restructurations que nous déplorons une fois de plus. Aussi, nous vous alertons sur la publication toujours tardive de l'arrêté complémentaire. Quelques interrogations subsistent. On y trouve la suppression de postes non financés, à l'armée de l'Air par exemple. Où est donc la cohérence ? De même, nous nous interrogeons sur l'effet rétroactif pour le bénéfice des dispositions du PAR : cela concerne les agents qui auraient fait une mobilité entre le 22 décembre 2020 et la date de ce nouvel arrêté, alors que leur poste, faute d'avoir été décrit clairement, n'était pas listé dans l'arrêté initial.

Concernant l'apprentissage, nous ne pouvons que souligner le caractère volontariste de votre action personnelle sur le sujet. Pour autant, qui dit apprenti dit maître d'apprentissage. Il est particulièrement déplorable que la question de leur rémunération accessoire ne soit toujours pas réglée, et ce quel que soit leur statut, fonctionnaires, ouvriers de l'État ou contractuels.

Madame la Ministre, ce CTM contient, dans son ordre du jour, des textes d'organisation du service des ressources humaines civiles (SRHC) consécutifs au chantier OCM. Nous avons déjà dit et affirmé ce que nous pensions de ce chantier, dont nous cherchons encore le bien fondé. Nous avons bien compris que la circulaire du premier ministre du 5 juillet 2019 ordonnait de réduire le poids des administrations centrales, et que cette décision faisait suite à la crise des gilets jaunes. Ces derniers dénonçaient, entre autres, la destruction des services publics dans les territoires ruraux, ce que les organisations syndicales dénonçaient pour leur part depuis de nombreuses années, sans être entendues. Mais une fois encore, qu'on nous explique en quoi la réduction des administrations centrales et la délocalisation d'une partie de SRHC à Tours améliorera le quotidien de nos concitoyens dans les régions. Par ailleurs, la gestion de proximité, évoquée notamment lors de la CLR de SRHC, est un sujet sur lequel des éclairages sont nécessaires.

Qu'on nous explique également, en quoi sortir une direction telle que le SIAé de l'administration centrale, alors que ni ses missions ni sa localisation géographique ne changent, constitue une déconcentration. Sans doute est-ce le même tour de passe-passe qui conduit à laisser penser qu'on supprime l'ENA alors qu'il ne change que de nom.



Comme disait Jean Jaurès, **quand on n'arrive pas à changer les choses, on change les mots.**

Mais bien pire que ces affichages dont nous ne sommes pas dupes, ce sont bien les suppressions de postes dans les centres ministériels de gestion qui nous préoccupent et, pour tout dire, nous révoltent.

Personne ne peut affirmer aujourd'hui que les CMG ne sont pas sous pression et que les agents ne subissent pas depuis des années une situation tendue, consécutive à la reprise de la fonction paie et à la mise en œuvre d'Alliance NG. On peut tout nous expliquer, de la sincérisation des REO au financement des postes, en passant par les sureffectifs structurels, toutes ces démonstrations ne règlent en rien la situation des agents concernés, et celle des CMG qui devront continuer à faire aussi bien avec moins. On ne peut pas éternellement remercier les personnels qui se sont dévoués par la suppression de leur poste ou par la réduction des effectifs de leur service.

Madame la Ministre, je souhaite également évoquer la situation de l'Atelier Industriel de l'Aéronautique de Toul, pour l'avenir duquel vous aurez à prendre une décision. S'il est un fait que l'arrivée du NH90, combiné à l'arrêt du PUMA, aura un impact sur le plan de charge de l'établissement, nous considérons pour notre part que tout doit être mis en œuvre pour assurer sa pérennité par la recherche de nouvelles charges. Les compétences de l'AIA de Toul et son ancrage dans le bassin d'emploi local ne sont plus à démontrer.

Par ailleurs, si on peut comprendre le besoin de placer la maintenance des matériels aéronautiques au plus près des forces, nous tenons également à rester très prudents sur cette question et à alerter sur certains risques que notre expérience nous conduit à ne pas occulter. Pour Force Ouvrière, le SIAé doit conserver toute sa spécificité, et l'adossement aux forces ne doit pas amener systématiquement à placer une petite structure, d'une trentaine de personnels, au sein d'un régiment de plusieurs centaines de militaires, sous peine de voir celle-ci se faire absorber au bout de quelques années. Il n'est pas faire un procès d'intention que d'affirmer que l'objectif premier de certains états-majors n'est pas forcément de confier la maintenance de leurs matériels à des personnels civils.

Notre organisation est particulièrement attachée aux missions liées au maintien en condition opérationnelle des matériels, tant elles conditionnent l'avenir des personnels, notamment des ouvriers de l'État, dont la technicité n'est plus à démontrer. Nous restons donc attentifs à la décision que vous prendrez sur le sujet.

Enfin, Madame la Ministre, nous tenons à mettre ici en évidence les difficultés que nous rencontrons dans l'application des directives gouvernementales liées à la crise sanitaire. Si nous avons négocié les termes d'un nouvel arrêté relatif au télétravail, que nous voterons au cours de ce CTM, nous ne pouvons que déplorer la réticence, voire le blocage idéologique de certains chefs d'établissements, ou de service, qui au passage confondent télétravail « COVID » et télétravail normé. Si on peut considérer que le télétravail se met en place de façon plus aisée en administration centrale, force est de constater que Balard n'est pas la France. Le télétravail ne peut fonctionner qu'avec une confiance réciproque, entre encadrés et encadrants, à défaut nous irions vers ce que les anglosaxons nomment le **less for less**. De plus, cette période de confinement voit les velléités de certains à vouloir imposer des congés à des personnels qui n'ont pas d'autre choix que de devoir garder leurs enfants, les écoles étant fermées. Sur ce dernier point, nous sommes impatients de connaître votre position.

Madame la Ministre, je vous remercie pour votre attention.

Le 15 avril 2021



DECLARATION LIMITAIRE